



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dépression

Question écrite n° 14131

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la campagne d'information « Dépression : en savoir plus pour en sortir ». En effet, cette campagne avait pour but de fournir les informations nécessaires pour connaître et comprendre les symptômes de la maladie et accompagner les proches. Or, la France est le plus grand consommateur de médicaments psychotropes en Europe et une telle campagne peut avoir pour effets d'inciter à leur recours de façon plus accrue. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel a été le coût de la campagne « Dépression : en savoir plus pour en sortir » et si son contenu ne contribue pas à faire la promotion des médicaments psychotropes.

Texte de la réponse

Comme l'a montré le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques publiques (OPEPS), la consommation d'antidépresseurs et de psychotropes en France est paradoxale : elle est importante mais souvent inappropriée. L'OPEPS indiquait en 2006 dans son rapport que près de deux personnes sur trois souffrant de dépression ne bénéficiaient d'aucun traitement approprié. Enfin, selon le baromètre santé de 2005, la dépression de l'adulte concerne chaque année près de 7 % de la population et son impact socio-économique est important puisqu'elle représente une part importante des arrêts de travail prolongés (108 jours en moyenne pour un épisode sévère). De nombreux rapports montrent, en revanche, que les suicides intervenant dans le contexte d'un état dépressif sont souvent révélateurs d'une dépression non diagnostiquée et non traitée. La campagne de l'Institut national de prévention et d'éducation en santé (INPES) sur la dépression de l'adulte vise à informer sur les signes permettant de suspecter une dépression afin de permettre de prendre les mesures adaptées. Cette campagne s'inscrit dans la politique menée par le ministère chargé de la santé au regard de deux objectifs de la loi de santé publique relatifs aux troubles dépressifs. Le premier objectif vise à réduire de 20 % le nombre de personnes dont les troubles bipolaires, dépressifs et névrotiques ne sont pas diagnostiqués. Le deuxième objectif cible une augmentation de 20 % du nombre de personnes traitées selon les recommandations de bonne pratique clinique. La campagne sur la dépression menée par l'INPES contribue à promouvoir le bon usage des médicaments en permettant notamment de limiter leur usage aux seules personnes pour lesquelles ils peuvent être utiles après une analyse bénéfices/risques dont les éléments de discussion ont fait l'objet de recommandations éditées par la Haute Autorité de santé (HAS) ou l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps). Elle rappelle également dans tous les documents édités et sur son site internet que la dépression passagère (moments de cafards, « coup de blues ») n'est pas une dépression et ne relève pas d'un traitement par antidépresseurs et que le traitement de première intention d'une dépression d'intensité légère ou moyenne n'est pas le traitement médicamenteux. Ainsi, cette campagne devrait permettre d'augmenter le nombre de patients atteints de dépression diagnostiquée mais également de réserver la prescription des antidépresseurs aux seuls patients qui en ont réellement besoin.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14131

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 139

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6818